

Mairie de CHENEBIER - Département de Haute-Saône

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2020 à 18 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 15 votants : 15

Présents	Mme NOWINSKI Marie-Odile, Maire, MM. ABRY Francis - CROISSANT Danielle – DEVILLERS François – BELOT Pierre-Marie, Adjoints, MM. CLAUDEL Claude – MULLER René – GIRARDOT Stéphane – SOMMIER Nathalie, délégués aux adjoints, MM. JUGE Nathalie – FLORIN Marie-Laure –KLEMANN Jérôme MONNERET Matthieu - GARDAVAUD Xavier –DECRIND Virginie conseillers municipaux.
Absent(s) excusé(s)	
Pouvoirs	
Secrétaire de séance	Mme JUGE Nathalie
Retardé	M. GIRARDOT Stéphane

Rappel des délibérations du précédent cm.

1) Rénovation énergétique du bâtiment mairie-école : validation de l'APD.

Présentation - en compagnie de M. Arnaud COTTET de GAIA ENERGIE – des travaux par lots :

LOT	OBJET
01	TERRASSEMENTS – RESEAUX – DEMOLITIONS – GO
02	ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR
03	ETANCHEITE – FENETRES DE TOIT
04	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS ALUMINIUM ET INTERIEURES BOIS
05	PLATRERIE – ISOLATION – FAUX-PLAFONDS
06	CHAUFFAGE – VENTILATION (estimation ENEBAT)
07	ELECTRICITE (estimation ENEBAT)
08	MISE EN CONFORMITE INCENDIE (estimation ENEBAT)
09	PHOTOVOLTAÏQUE budget Maître d'Ouvrage *

*** Poste PHOTOVOLTAÏQUE :**

2 options possibles :

- OPTION 1 : Pose de 180 m2 avec maîtrise d'œuvre du SIED70 : le coût du raccordement au réseau collectif n'est pas connu ce qui ne donne aucune assurance sur le rendement financier de l'opération, donc sur sa faisabilité.
- OPTION 2 : Pose de 57 m2 avec un financement connu et maîtrisé par la commune pour 23 000 € hors-taxes.

Le conseil municipal vote à la majorité pour la 2^e OPTION, soit la pose de 57 m2 de panneaux photovoltaïques. **VOTE : 15 POUR.**

Ces travaux doivent faire l'objet d'une « Déclaration Préalable » soumise à l'avis de la commission de sécurité des ERP (Etablissements Recevant du Public) avec un délai d'instruction de 4 mois maximum.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ D'approuver l'APD (Avant-Projet Définitif) de ces travaux comme présenté ci-dessus,
- ✓ D'arrêter le montant des travaux à 612 842 € HT (six cents douze mille huit cents quarante-deux euros hors-taxes) et le nouveau plan de financement pour un coût total prévisionnel de 700 000 € HT (sept cents mille euros hors-taxes) – incluant les travaux, la maîtrise d'œuvre et le coût des missions et contrôles obligatoires, et une provision pour imprévus,
- ✓ De solliciter le soutien financier :
 - De l'Etat au titre du DSIL,
 - de la Région (Programme EFFILOGIS)
 - des fonds européens (FEDER) et du SIED70 en complément pour l'installation d'une chaudière à granulés bois,
- ✓ d'autoriser Mme le Maire à lancer l'appel d'offres pour la consultation des entreprises et toutes autres pièces nécessaires à la finalisation de cet APD,
- ✓ d'inscrire les crédits correspondants non encore engagés au budget primitif 2020.
- ✓ Autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents à l'opération.

VOTE : 14 POUR – 1 ABSTENTION.

2) Budget assainissement 2019 : décision modificative

Cette décision devant être votée avant le 15 janvier, d'autres opérations ont été effectuées sur conseil de M. le Trésorier d'Héricourt. De ce fait, ce point est ajourné.

Mme le Maire propose de remplacer ce point par une autre décision comptable ne figurant pas dans la convocation : vote 15 pour.

2) Budget communal : autorisation d'ouverture de crédits d'investissement pour l'exercice 2020.

La commune a prévu de voter les budgets primitifs de ses différents budgets en avril 2020.

Or, durant le 1^{er} trimestre, la collectivité va être amenée à réaliser des dépenses d'investissement non concernées par les reports de crédits de l'exercice 2019.

L'article 15 de la loi n°88-15 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux collectivités territoriales, sur autorisation de leur conseil, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Chapitre	Budget 2019	Autorisation 2020
BUDGET COMMUNAL 2019		
20 immobilisations incorporelles	80 000	20 000
21 immobilisations corporelles	65 500	16 375
23 immobilisations en cours	170 300	42 575

Vote : 15 pour.

3) Achat d'un DSA (Défibrillateur Semi-Automatique)

Le bâtiment mairie-école-salle polyvalente est classé en catégorie 3. Il doit être équipé d'un DSA (Défibrillateur Semi-Automatique) à l'extérieur. Accord unanimité.

4) Subvention spectacle de Noël des écoles

Un spectacle de marionnettes a été donné le 17 janvier pour les enfants de la maternelle au CE2 à la salle polyvalente par « La compagnie des comptes perdus ». Le coût s'élève à 500 €. L'école demande une subvention pour cette prestation. Pour mémoire, les autres communes participeront à hauteur du nombre de leurs enfants. Vote : 15 pour.

REMARQUE : faire la demande avant la commande.